

Procès-Verbal

Séance du Bureau principal,

en conformité à la loi électorale

La Présidente du Bureau principal,

Vu les articles 200, 201, 202, 206 et 207 de la loi électorale ;

Vu les déclarations de candidatures présentées à la présidente, le 30 mars 2023, le 6 avril 2023 et le 12 avril 2023 pour les élections du 11 juin 2023 ;

Arrête ainsi qu'il suit la liste des candidat(e)s, à savoir:

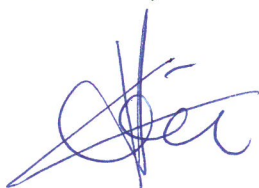
N°	M/Mme	Nom	Prénom	Profession	Domicile	Nationalité
1	M.	BALTES	Daniel	Cultivateur	Stegen	L
2	M.	BATISTA	Steve	Concierge	Medernach	L
3	M.	BINTZ	Bob	Fonctionnaire communal	Medernach	L
4	M.	FELLER	Marc	Menuisier en retraite	Medernach	L
5	M.	GREGORIUS	Honoré	Chef de service enseignement	Medernach	L
6	M.	HARDT	Michel	Retraité	Eppeldorf	L
7	M.	RIES	Francis	Retraité	Ermsdorf	L
8	M.	SCHMIT	Jean-Pierre	Cultivateur	Ermsdorf	L
9	M.	SCHUMACHER	Claude	Pompier	Ermsdorf	L
10	M.	UNSEN	Eugène	Chauffeur d'autobus	Medernach	L

Ordonne que la liste soit immédiatement affichée par l'administration communale en la forme du bulletin de vote dans la commune et que l'instruction annexée à la loi électorale soit reproduite sur cette affiche.

Ordonne l'impression du bulletin de vote sur papier électoral conformément à la liste des candidat(e)s ci-dessus

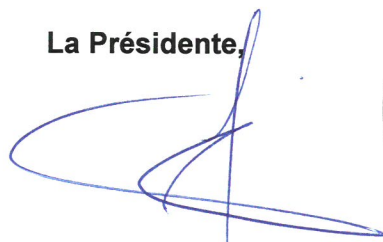
Fait en double à Medernach, le 12 avril 2023

La Secrétaire,



Carole Krier ép. Vital

La Présidente,



Monique Glesener

